

**Commune de Saint-Maurice-de-Beynost**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-03-06

Séance du 6 avril 2023*Date de la convocation :***30 mars 2023***Affichage de la convocation :***31 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	19
procurations :	6
absents :	2
votants :	25

EXCUSES : Bernard MATEOS (Procuration à N. BOURGEOIS), Alain VIEUX (Procuration à D. MONCHANIN), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à C. CHARTON).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Romain GAILLARD.

Monsieur MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

REQUALIFICATION DE LA RD 1084 EN AVENUE URBAINE ET CREATION D'UN ESPACE PARTAGE – VOIE VERTE – VALIDATION DE L'AVP ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

La route départementale RD 1084 accueille environ 7 000 véhicules par jour. C'est un axe de transit fort de la Côtière et en direction de Lyon, qui dessert des zones industrielles, les écoles, des commerces et de nombreuses habitations. La plateforme est large et la perception de la traversée est très routière. Cela génère des survitesses et des sentiments d'insécurité pour les usagers et en particulier les piétons.

L'intitulé du projet de requalification de la RD 1084 est :

Requalification de la RD 1084 en Avenue urbaine avec création d'un espace partagé – voie verte

Ainsi, l'aménagement intégrera une réflexion poussée notamment sur les points suivants :

- La piste cyclable à sécuriser,
- Les ilots à repenser,
- Le stationnement et les trottoirs,

- La largeur des voies,
- L'éclairage public,
- Les raccordements aux futurs programmes immobiliers,
- Les espaces verts et alignements d'arbres,
- La valorisation des commerces et des services,
- La désimperméabilisation des sols

Les bureaux d'études AINTEGRA situé à Montagnat (01) et Axe Saône basé à Lyon (69), assurent la maîtrise d'œuvre du projet, en concertation avec les services de l'Etat, le Département de l'Ain, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, les communes de Beynost et Miribel (adjacentes aux limites du projet), le SIEA et le service instructeur des convois exceptionnels d'EDF.

L'avant-projet a été présenté au Conseil Municipal le 19 mai 2022, le projet est désormais au stade du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Le chiffrage des travaux est estimé à ce stade à 3 855 425 € HT.

Le Département de l'Ain s'est engagé à financer la couche de roulement (une convention sera prochainement formalisée). Par ailleurs, le projet est éligible, au dispositif d'équipements structurants proposé par le Département de l'Ain. Les financements inscrits au titre du pacte de territoire sont calculés sur la base d'un taux de 15 %, d'une dépense plafonnée à 1 000 000 € HT, soit un montant maximum de 150 000 € par an dans la limite de 300 000€ HT maximum par commune.

Dans le cadre de deux fonds de concours, la Communauté de communes va aussi participer au financement de ce projet structurant pour la commune. Tout d'abord au titre du fonds de concours concernant la sécurisation des voiries départementales, comme cela a été confirmé par délibérations concordantes, mais aussi dans le cadre d'un fonds de concours dédié à la création de mode doux et inscrit au Plan Global de Déplacement validé en 2016.

Plusieurs autres financeurs sont ou seront associés pour participer à ce projet majeur de la commune, comme le plan de relance vélo porté par le Préfet de Région, l'Etat au travers des dispositifs de solidarité à l'investissement local et du fonds vert, la Région dans le cadre de la loi LOM sur la mobilité.

La commune financera le coût restant des travaux notamment grâce à tout ou partie de l'emprunt de 2 500 000 € souscrit en 2022 et le solde sur ses fonds propres.



Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détail des dépenses d'études	Montant HT	En %	Détail des postes de recettes	Montant HT	En %
Acquisitions foncières	15 000 €	0,39%	Fonds propres de la commune	959 934 €	24,90%
Maîtrise d'œuvre	114 440 €	2,97%	Sous-Total 1	959 934 €	24,90%
Autres bureaux d'étude	56 407 €	1,46%			
Sous-Total 1	185 847 €	4,82%	Co-financements demandés		
Détail des dépenses de travaux			Etat - Fonds Vert	700 000 €	18,16%
Lot 1 - VRD	1 936 265 €	50,22%	Etat - Dotation de soutien à l'investissement local	700 000 €	18,16%
Lot 1 - VRD - options	83 880 €	2,18%	Région Auvergne Rhône-Alpes - Plan relance Vélo	200 000 €	5,19%
Lot 2 - Espaces verts - revêtements de finition mobilier	1 164 075 €	30,19%	Département de l'Ain - Pacte de territoire Volet équipement structurant	300 000 €	7,78%
Lot 3 - Signalisation lumineuse tricolore	112 838 €	2,93%	Département de l'Ain - Pacte de territoire Volet Transition Ecologique	300 000 €	7,78%
Eclairage public	372 520 €	9,66%	Com Com de Miribel et du Plateau - Fonds de Concours sécurisation des voiries Départementale	212 241 €	5,50%
			Com Com de Miribel et du Plateau - Fonds de Concours PGD 2016 schéma de déplacement mode doux	483 250 €	12,53%
Sous-Total 2	3 669 578 €	95,18%	Sous-Total 2	2 895 491 €	75,10%
Total	3 855 425 €	100,00%	Total	3 855 425 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement pour le projet de requalification de la RD 1084 en avenue urbaine avec création d'un espace partagé – voie verte

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide du Département de l'Ain dans le cadre du dispositif d'équipements structurants pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

AUTORISE le Maire à solliciter les fonds de concours de la CCMP concernant la sécurisation de voirie et le développement de mode doux pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

AUTORISE le Maire à solliciter d'autres financeurs publics tels que l'Union Européenne, l'Etat (DSIL ou Fonds Vert par exemple), la Région Auvergne Rhône-Alpes mais aussi de potentiels financeurs privés pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 001-210103768-20230406-2304DELIBCM_2-DE



Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Pierre GOUBET

